RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

2025



Rapport annuel sur prix et à la qualité du service public de l'assainissement
conformément à l'article L.2224-5 et D.2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et au décret n°2007-675 du 2 mai 2007

SOMMAIRE

PARTIE A :
LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE 6
1.1. LA PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 6
1.2. LE MODE DE GESTION DU SERVICE 8
1.2.1 LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 8
1.2.2 LES PRESTATIONS DE SERVICE 9
1.3. LES USAGERS DU SERVICE 11
2. LE PATRIMOINE DU SERVICE 13
2.1. LES RESEAUX DES EAUX USEES 13
2.1.1 LES RESEAUX DE TRANSPORT INTERCOMMUNAUX DES EAUX USEES 13
2.1.2 LES RESEAUX DE COLLECTE COMMUNAUX DES EAUX USEES 14
2.1.3 LES AUTRES EQUIPEMENTS 15
2.2. LES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES 16
3. LES DONNEES D'EXPLOITATION 18
3.1. LES RESEAUX DES EAUX USEES 18
3.2. LES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES 19
3.2.1 LES MODALITES D'AUTOSURVEILLANCE 19
3.2.2 LES FREQUENCES DES BILANS D'AUTOSURVEILLANCE 19
3.2.3 LES PERFORMANCES EPURATOIRES 21
4. LES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2025 26
4.1. LES ETUDES 26
4.2. LES TRAVAUX 28
5. LA TARIFICATION DU SERVICE ET LES RECETTES ASSOCIEES 34
5.1. LES MODALITES DE TARIFICATION 34
5.1.1 LA FACTURE D'EAU 34
5.1.2 LA PART COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES 35
5.1.3 LES TARIFS DES REDEVANCES ASSAINISSEMENT 36
5.1.4 L'EVOLUTION DES TARIFS DES REDEVANCES ASSAINISSEMENT 37
5.2. LES RECETTES DU SERVICE 38
5.2.1 LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 38
5.2.2 LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 40
5.3. L'ETAT DE LA DETTE 41
5.4. LES AMORTISSEMENTS 42
6. LES INDICATEURS DU SERVICE 43
6.1. LEUR DEFINITION 43
6.2. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS 45
7. LES PROJETS INSCRITS AU BUDGET 2026 46

PARTIE B :
LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

8. LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE 48

8.1. LA PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 48
8.2. LE MODE DE GESTION DU SERVICE 50
8.3. LES USAGERS DU SERVICE 50

9. LA TARIFICATION DU SERVICE ET LES RECETTES ASSOCIEES 52

9.1. LES MODALITES DE TARIFICATION 52
9.2. LES RECETTES DU SERVICE 53

10. LES INDICATEURS DU SERVICE 53

10.1. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D301.0) 53
10.2. LA MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0) 53
10.3. LA CONFORMITE DES DISPOSTIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 55
10.3.1 LES CONTROLES REALISES EN 2025 55
10.3.2 L'INDICATEUR DE PERFORMANCE P301.3 56

PREAMBULE

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement (RPQS) est un document produit tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pendant l'année écoulée.

C'est un document qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager.

Le RPQS a été rendu obligatoire par l'article 73 de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »).

Cet article a été supprimé au profit de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le décret n°95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D.2224-1 à D.2224-5 du CGCT.

Il a été complété par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 qui a introduit les indicateurs de performance des services et par le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

Les données informées dans le présent rapport sont des données propres au SIAHVY ou des données communiquées par les exploitants et prestataires de service.

PARTIE A

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE

1.1. LA PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAHVY, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette est un syndicat à la carte qui regroupe 38 communes du bassin versant de la vallée de l'Yvette, réparties sur les départements de l'Essonne (91) et des Yvelines (78), et 8 EPCI.



Le SIAHVY exerce statutairement la compétence « transport et épuration des eaux usées » et/ou la compétence « collecte des eaux usées » selon les communes.

Pour l'année 2025 :

La compétence « transport et épuration des eaux usées » est exercée sur le territoire de 36 des 38 communes du syndicat.

La compétence « collecte des eaux usées » est exercée sur le territoire de 13 des 38 communes du syndicat.

Ces nombres sont inchangés par rapport à 2024.



Figure 1 : Le territoire du SIAHVY en 2025 (source : SIAHVY)

Le tableau suivant présente la liste des compétences en matière d'assainissement collectif exercées par le SIAHVY sur le territoire de chaque commune adhérente au service.

COMPETENCES ET DELEGATIONS EXERCEES PAR LE SIAHVY SUR CHAQUE COMMUNE		
Commune	**Collecte des eaux usées**	**Transport et épuration des eaux usées**
BALLAINVILLIERS		X
BOULLAY-LES-TROUX	X	X
BURES-SUR-YVETTE		X
CERNAY-LA-VILLE	X	X
CHAMPLAN		X
CHATEAUFORT		X
CHEVREUSE	X	X
CHILLY-MAZARIN		X
CHOISEL	X	X
DAMPIERRE-EN-YVELINES	X	X
EPINAY-SUR-ORGE		X
GIF-SUR-YVETTE		X
GOMETZ-LA-VILLE	X	X
GOMETZ-LE-CHATEL		X
LA VERRIERE		X
LA VILLE-DU-BOIS		X
LE MESNIL-SAINT-DENIS	X	X
LES MOLIERES	X	X
LES ULIS		X
LONGJUMEAU		X
MAGNY-LES-HAMEAUX		X
MORANGIS		X
NOZAY		X
ORSAY		X
PALAISEAU		X
SAINT-AUBIN		X
SAINT-FORGET	X	X
SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	X	X
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	X	X
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	X	X
SAULX-LES-CHARTREUX		X
SAVIGNY-SUR-ORGE		X
SENLISSE	X	X
VILLEBON-SUR-YVETTE		X
VILLEJUST		X
VILLIERS-LE-BACLE		X

1.2. LE MODE DE GESTION DU SERVICE

1.2.1 LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le SIAHVY a conclu un contrat de délégation de service public, le 8 novembre 2022 avec le délégataire, la société SUEZ EAU FRANCE, domiciliée 6, rue de la Guyonnerie à Bures-sur-Yvette, par lequel il lui confie la gestion du service public de l'assainissement collectif.

Le contrat a pris effet le 1er janvier 2023 pour une durée de 8 ans. Il comprend la surveillance, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement fonctionnel des ouvrages inclus dans le périmètre de la délégation de service public mais aussi les relations avec les usagers (renseignements, conseils, réclamations…).

Le syndicat a confié au délégataire la responsabilité de l'exploitation :

- Des réseaux de transport intercommunaux des eaux usées,
- Des réseaux de collecte communaux des eaux usées transférés au syndicat,
- Des réseaux de collecte des eaux pluviales conférés au syndicat (*),
- Des stations de traitement des eaux usées de Boullay-les-Troux, Cernay-la-Ville, Gometz-la-Ville et Dampierre-en-Yvelines.

Les caractéristiques générales du contrat au 31 décembre 2025 sont informées dans le tableau suivant :

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC Gestion du service public de l'assainissement collectif			
Désignation	**Date de notification**	**Date de prise d'effet**	**Date d'échéance**
Contrat	09/11/2022	01/01/2023	31/12/2030
Avenant 1 : Précisions contractuelles	17/03/2023	17/03/2023	31/12/2030
Avenant 2 : Intégration de nouveaux ouvrages de collecte, ajustement de prestations d'exploitation, intégration de travaux sur le poste de relèvement Jean Racine, modification du bordereau des prix unitaires (tarif enquête)	19/07/2024	19/07/2024	31/12/2030
Avenant 3 : Intégration de nouveaux patrimoines de collecte, intégration de nouvelles prestations (inspections télévisées, géoréférencement des regards d'eaux usées de Saint-Jean-de-Beauregard et des Molières), clarification des travaux pris en charge par le délégataire	16/07/2025	16/07/2025	31/12/2030

(*) Remarque :

A titre informatif, s'agissant des réseaux de collecte des eaux pluviales, la compétence est exercée par les communes et non par le SIAHVY.

Parmi les 13 communes qui ont fait le choix de transférer la compétence « collecte des eaux usées » au syndicat, 9 ont délégué, par voie de convention, l'exploitation des ouvrages des eaux pluviales sur leur territoire.

Les charges d'exploitation sont rémunérées par le SIAHVY puis remboursées par les communes concernées au syndicat. Toutes les dépenses et recettes correspondantes sont affectées au budget annexe Rivière M57.

Pour l'année 2025, les réseaux de collecte communaux des eaux pluviales présentent un linéaire total exploité d'environ 118 km, il est inchangé par rapport à 2024.

Les autres données détaillées informées dans le présent document concernent les ouvrages d'assainissement des eaux usées.

1.2.2 LES PRESTATIONS DE SERVICE

1.2.2.1 L'EXPLOITATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA VERRIERE / LE MESNIL-SAINT-DENIS

Le SIAHVY a externalisé l'exploitation de la station de traitement des eaux usées de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis à un prestataire, la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, domiciliée 21, rue de la Boétie à Paris.

L'attribution du marché a été notifiée le 21 décembre 2018. La prestation de service a débuté le 1er janvier 2019 pour une durée de 5 ans (tranche ferme) prolongeable à compter du 1er janvier 2024 par quatre périodes successives de six mois (tranches optionnelles). Le marché prévoyait la surveillance, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement fonctionnel des ouvrages.

Les caractéristiques générales de ce marché, dont l'exécution a pris fin au 31 décembre 2025, sont informées dans le tableau suivant :

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE Exploitation de la station de traitement des eaux usées de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis			
Désignation	**Date de notification**	**Date de prise d'effet**	**Date maximale d'échéance**
Marché	21/12/2018	01/01/2019	31/12/2025
Avenant 1 : Montants des tranches optionnelles	07/02/2019	07/02/2019	31/12/2025
Avenant 2 : Nouveau mode de gestion des boues	13/08/2020	13/08/2020	
Avenant 3 : Nouveau mode de gestion des boues	26/03/2021	26/03/2021	
Avenant 4 : Nouveau mode de gestion des boues	28/12/2021	28/12/2021	
Avenant 5 : Nouveau mode de gestion des boues	01/12/2022	01/12/2022	
Avenant 6 : Plan de renouvellement	17/02/2023	17/02/2023	
Avenant 7 : Nouveau mode de gestion des boues	18/04/2023	18/04/2023	
Avenant 8 : Nouveau mode de gestion des boues	23/11/2023	23/11/2023	
Avenant 9 : Nouveau mode de gestion des boues	15/04/2024	15/04/2024	

1.2.2.2 LES CONTROLES DES BRANCHEMENTS PRIVATIFS

Le SIAHVY mène en continu des contrôles des installations privatives d'assainissement collectif (les branchements privatifs). Ces contrôles visent les bâtiments d'habitation individuels, les bâtiments d'habitation collectifs et les locaux occupés par les acteurs économiques (les industriels).

Le SIAHVY a externalisé la réalisation de ces contrôles à un prestataire, la société SUEZ EAU FRANCE, domiciliée 6, rue de la Guyonnerie à Bures-sur-Yvette.

L'analyse des résultats des contrôles et les démarches auprès des usagers (information des résultats des contrôles, accompagnement technique et proposition d'aide financière pour les opérations de mise en conformité) sont assurées par les agents du service assainissement du syndicat.

L'attribution du marché a été notifiée le 30 mars 2023. La prestation de service a débuté à cette même date pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois par période de 1 an.

Les caractéristiques générales du marché au 31 décembre 2025 sont informées dans le tableau suivant :

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE Contrôles des branchements privatifs			
Désignation	**Date de notification**	**Date de prise d'effet**	**Date maximale d'échéance**
Marché	30/03/2023	30/03/2023	29/03/2027

1.2.2.3 LES OPERATIONS DE CURAGE ET D'AUSCULTATION

Jusqu'au 6 juin 2025 :

Le SIAHVY a externalisé la réalisation, à but de diagnostic patrimonial, des opérations de curage et d'auscultation des réseaux et des branchements à un groupement d'entreprises, les sociétés EAV, SNAVEB et IDETEC. La société EAV, domiciliée ZI du Petit Parc, rue des Fontenelles à Ecquevilly, était l'entreprise attributaire.

L'attribution du marché a été notifiée le 7 juin 2023. La prestation de service a débuté à cette même date pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois par période de 1 an. Le 5 février 2025, le mandataire était informé de la décision de non-reconduction du marché.

Les caractéristiques générales de ce marché sont informées dans le tableau suivant :

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE Opérations de curage et d'auscultation			
Désignation	**Date de notification**	**Date de prise d'effet**	**Date de fin de marché**
Marché	07/06/2023	07/06/2023	06/06/2025

Depuis le 16 juillet 2025 :

Le SIAHVY a intégré à la délégation de service public, la réalisation des inspections télévisées à visée patrimoniale, des réseaux de collecte et de transport, précédées d'un curage préparatoire conformément aux dispositions de l'avenant 3 au contrat.

L'analyse des résultats des opérations d'auscultation est assurée par les agents du service assainissement du syndicat.

1.3. LES USAGERS DU SERVICE

Pour l'année 2025 :

Le nombre d'usagers du service public d'assainissement collectif est estimé à **259 625**, contre 249 579 en 2024.

Le tableau en page suivante présente par commune :

- Le nombre d'abonnés desservis en eau potable (source : SUEZ EAU FRANCE),
- Le nombre d'abonnés desservis par des réseaux de collecte des eaux usées (source : SUEZ EAU FRANCE),
- Le nombre d'abonnés desservis par des réseaux de collecte des eaux usées et dont les effluents transitent ou sont traités dans les ouvrages gérés par le SIAHVY (source : SUEZ EAU FRANCE),
- Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (source : SUEZ EAU FRANCE),
- Le taux de desserte par des ouvrages d'assainissement des eaux usées du SIAHVY,
- Le nombre d'habitants desservis par les ouvrages d'assainissement du SIAHVY (estimation calculée sur la base de la population de référence 2023 dont les résultats ont été publiés en décembre 2025 - données INSEE).

USAGERS DU SERVICE EN 2025						
Commune	Abonnés EAU	Abonnés ASST	Abonnés SIAHVY	Taux de desserte ASST	Taux de desserte SIAHVY	Habitants desservis SIAHVY
BALLAINVILLIERS	1 588	1 494	1 068	94,1%	67,3%	3 330
BOULLAY-LES-TROUX	275	252	252	91,6%	91,6%	588
BURES-SUR-YVETTE	2 914	2 888	2 887	99,1%	99,1%	9 667
CERNAY-LA-VILLE	688	616	616	89,5%	89,5%	1 396
CHAMPLAN	979	960	960	98,1%	98,1%	2 585
CHATEAUFORT	570	565	563	99,1%	98,8%	1 579
CHEVREUSE	1 906	1 847	1 847	96,9%	96,9%	5 463
CHILLY-MAZARIN	2 354	2 249	2 237	95,5%	95,0%	19 518
CHOISEL	262	243	243	92,7%	92,7%	528
DAMPIERRE-EN-YVELINES	503	471	470	93,6%	93,4%	969
EPINAY-SUR-ORGE	3 088	3 038	1 935	98,4%	62,7%	6 774
GIF-SUR-YVETTE	5 363	5 237	5 240	97,7%	97,7%	22 548
GOMETZ-LA-VILLE	587	566	566	96,4%	96,4%	1 505
GOMETZ-LE-CHATEL	956	912	912	95,4%	95,4%	2 554
LA VERRIERE	717	703	701	98,0%	97,8%	5 933
LA VILLE-DU-BOIS	2 709	2 658	478	98,1%	17,6%	1 458
LE MESNIL-SAINT-DENIS	2 608	2 574	2 574	98,7%	98,7%	7 369
LES MOLIERES	767	742	742	96,7%	96,7%	1 954
LES ULIS	1 624	1 553	1 542	95,6%	95,0%	24 674
LONGJUMEAU	3 542	3 479	3 467	98,2%	97,9%	21 662
MAGNY-LES-HAMEAUX	2 901	2 809	2 809	96,8%	96,8%	9 245
MORANGIS	4 164	3 991	3 991	95,8%	95,8%	13 606
NOZAY	1 467	1 429	634	97,4%	43,2%	1 972
ORSAY	4 651	4 586	4 584	98,6%	98,6%	16 626
PALAISEAU	4 395	4 395	4 395	100,0%	100,0%	37 773
SAINT-AUBIN	290	281	281	96,9%	96,9%	663
SAINT-FORGET	249	195	195	78,3%	78,3%	351
SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	179	177	177	98,9%	98,9%	473
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	170	90	90	52,9%	52,9%	259
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	2 878	2 858	2 856	99,3%	99,2%	7 848
SAULX-LES-CHARTREUX	2 004	1 936	1 915	96,6%	95,6%	6 489
SAVIGNY-SUR-ORGE	10 087	9 994	2 277	99,1%	22,6%	8 550
SENLISSE	253	151	151	59,7%	59,7%	310
VILLEBON-SUR-YVETTE	2 805	2 677	2 673	95,4%	95,3%	10 006
VILLEJUST	1 068	1 000	997	93,6%	93,4%	2 406
VILLIERS-LE-BACLE	420	398	397	94,8%	94,5%	994
TOTAL						**259 625**

2. LE PATRIMOINE DU SERVICE

2.1. LES RESEAUX DES EAUX USEES

2.1.1 LES RESEAUX DE TRANSPORT INTERCOMMUNAUX DES EAUX USEES

Le SIAHVY gère le réseau de transport intercommunal des eaux usées composé principalement de deux collecteurs en fond de vallée (collecteur intercommunal principal et collecteur intercommunal de doublement) ainsi que des antennes et des réseaux de liaison, sur lesquels sont raccordés des réseaux communaux.

Les réseaux de transport intercommunaux des eaux usées recueillent les eaux usées des habitants :

- Sur le bassin de collecte de la station de traitement des eaux usées de Valenton gérée par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), de 31 communes : Ballainvilliers, Boullay-les-Troux, Bures-sur-Yvette, Champlan, Châteaufort, Chevreuse, Chilly-Mazarin, Choisel, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-la-Ville, Gometz-le-Châtel, La Ville-du-Bois, Les Molières, Les Ulis, Longjumeau, Magny-les-Hameaux, Morangis, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saint-Aubin, Saint-Forget, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Saulx-les-Chartreux, Savigny-sur-Orge, Villebon-sur-Yvette, Villejust et Villiers-le-Bâcle.
- Sur le bassin de collecte de la station de traitement des eaux usées de Dampierre-en-Yvelines gérée par le SIAHVY, de 3 communes : Dampierre-en-Yvelines, Saint-Forget et Senlisse.

Le tableau suivant présente le linéaire de réseau de transport intercommunal des eaux usées implanté sur chaque commune (source : SUEZ EAU FRANCE).

Commune	Linéaire	Commune	Linéaire
BALLAINVILLIERS	2 063	MORANGIS	1 858
BOULLAY-LES-TROUX	471	NOZAY	3 980
BURES-SUR-YVETTE	6 676	ORSAY	7 627
CHAMPLAN	2 102	PALAISEAU	5 869
CHATEAUFORT	3 864	SAINT-FORGET	1 453
CHEVREUSE	6 382	SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	809
CHILLY-MAZARIN	1 821	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	9 117
CHOISEL	343	SAULX-LES-CHARTREUX	4 579
DAMPIERRE-EN-YVELINES	2 132	SAVIGNY-SUR-ORGE	1 681
EPINAY-SUR-ORGE	2 279	SENLISSE	273
GIF-SUR-YVETTE	8 721	VILLEBON-SUR-YVETTE	4 999
GOMETZ-LE-CHATEL	2 060	VILLEJUST	1 853
LA VILLE-DU-BOIS	295	VILLIERS-LE-BACLE	3 202
LONGJUMEAU	10 605	TOTAL	97 114

Pour l'année 2025 :

Les réseaux de transport intercommunaux des eaux usées présentent un linéaire total d'environ **97 km**, contre 98 km en 2024.

Les variations constatées dans les données par commune et dans le linéaire total s'expliquent par le recalage du tracé des réseaux à la suite des opérations de géoréférencement.

2.1.2 LES RESEAUX DE COLLECTE COMMUNAUX DES EAUX USEES

Le SIAHVY gère les réseaux de collecte communaux des eaux usées de 13 communes : Boullay-les-Troux, Cernay-la-Ville, Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Gometz-la-Ville, Le Mesnil-Saint-Denis, Les Molières, Saint-Forget, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Senlisse.

Le tableau suivant présente le linéaire de réseau de collecte communal des eaux usées implanté sur chaque commune (source : SUEZ EAU FRANCE) et l'information des dates de prise de gestion (source : SIAHVY).

LINEAIRE EN METRES DE RESEAU DE COLLECTE COMMUNAL DES EAUX USEES PAR COMMUNE		
Commune	**Date de la prise de gestion**	**Linéaire**
BOULLAY-LES-TROUX	01/01/2012	6 464
CERNAY-LA-VILLE	01/01/2013	4 111
CHEVREUSE	01/01/2023	22 770
CHOISEL	01/01/2013	7 968
DAMPIERRE-EN-YVELINES	01/01/2016	9 804
GOMETZ-LA-VILLE	01/01/2010	10 552
LE MESNIL-SAINT-DENIS	01/01/2018	37 371
LES MOLIERES	01/01/2023	11 289
SAINT-FORGET	01/01/2013	3 591
SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	01/01/2023	2 913
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	01/07/2017	1 929
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	01/07/2016	31 991
SENLISSE	01/01/2015	4 883
TOTAL		155 636

Pour l'année 2025 :

Les réseaux de collecte communaux des eaux usées présentent un linéaire total d'environ **155 km**, contre 154 km en 2024.

Il a augmenté par rapport à 2024 à la suite de la création de 750 ml de réseau dans le hameau de Garnes à Senlisse (tranche technique n°3).

Les variations constatées dans les données par commune s'expliquent par le recalage du tracé des réseaux à la suite des opérations de géoréférencement.

2.1.3 LES AUTRES EQUIPEMENTS

Le tableau suivant dresse l'inventaire des autres équipements d'assainissement collectif qui composent les systèmes de collecte et qui sont également gérés par le syndicat (source : SUEZ EAU France - 2025).

INVENTAIRE DES AUTRES EQUIPEMENTS GERES PAR LE SIAHVY	
Désignation	**Eaux usées**
Regards	7 173
Ouvrages de prétraitement	3
Ouvrages de mesure	57
Postes de relèvement	41

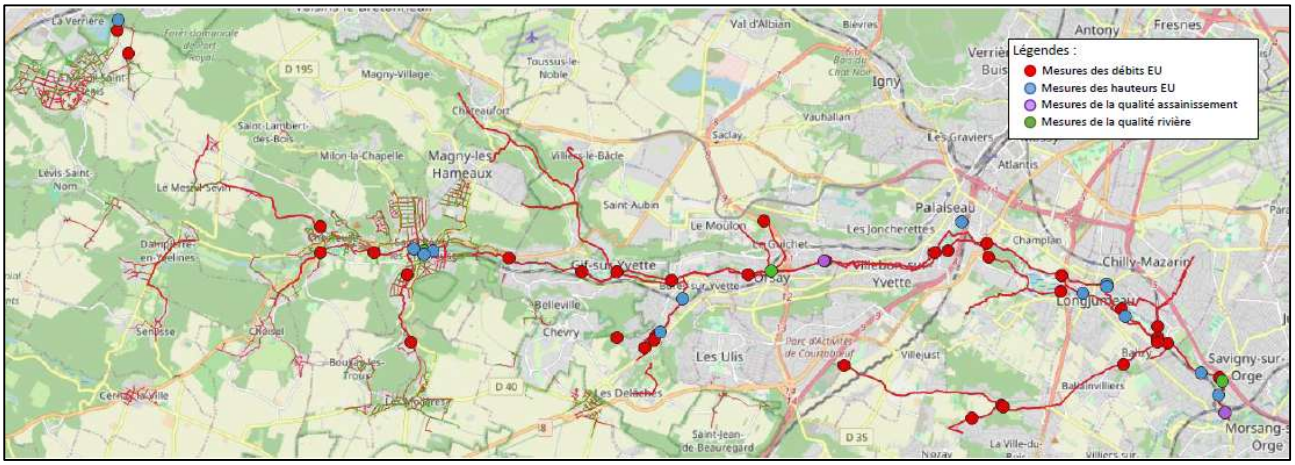


Figure 2 : Implantation des ouvrages de mesures au 31 décembre 2025 (source : SUEZ EAU FRANCE)

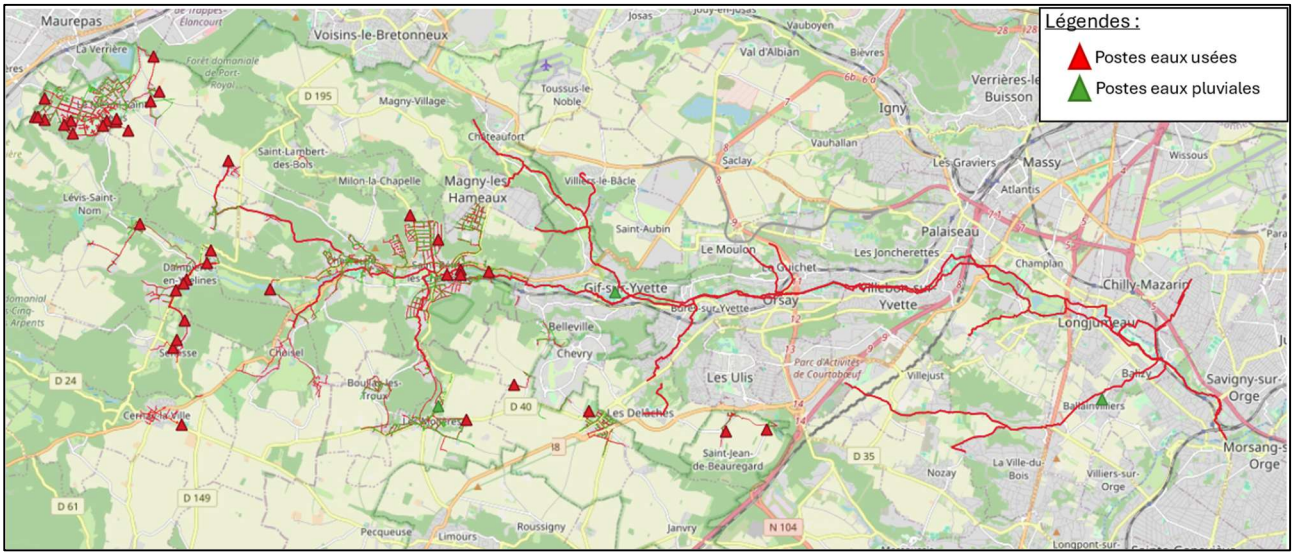


Figure 3 : Implantation des postes de relèvement au 31 décembre 2025 (source : SUEZ EAU FRANCE)

2.2. LES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Le SIAHVY gère 5 stations de traitement des eaux usées (STEU) sur son territoire.

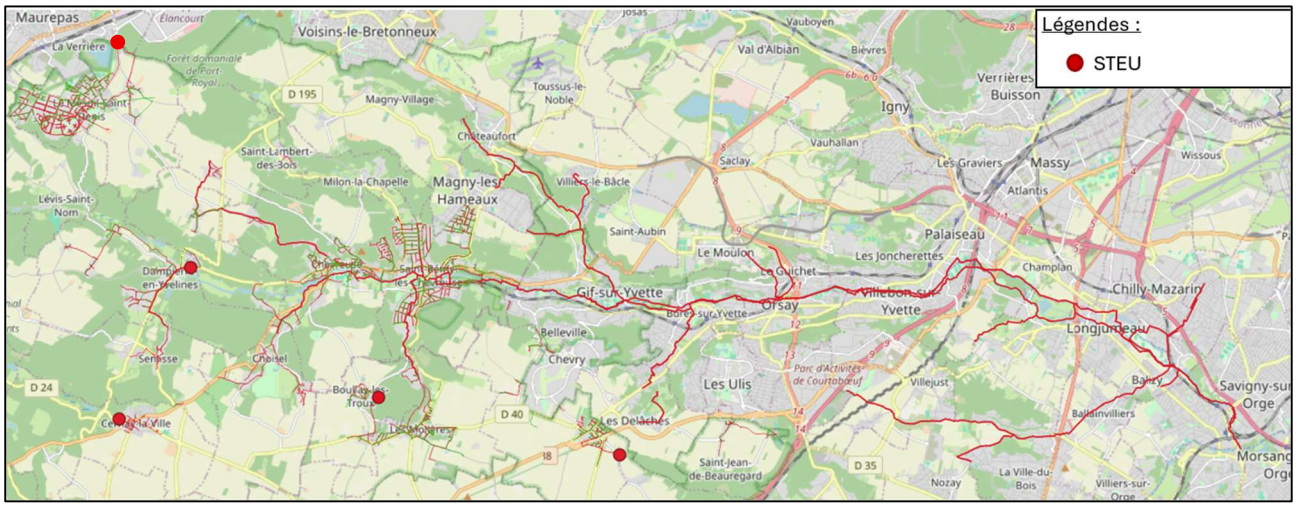


Figure 4 : Implantation des installations de traitement au 31 décembre 2025

Les tableaux suivants présentent les caractéristiques générales de chacune des 5 stations.

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA STEU DE BOULLAY-LES-TROUX		
	Code SANDRE	039109301000
	Filière de traitement	Boues activées aération prolongée
	Date de mise en service	1977
	Date de prise de gestion	01/07/2011
	Commune d'implantation	Boullay-les-Troux
	Capacité nominale	1 000 EH
	Débit nominal	200 m^3/j
	Débit de référence pour l'évaluation de la conformité	100 m^3/j
	Exutoire	Ruisseau des Troux

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA STEU DE CERNAY-LA-VILLE		
	Code SANDRE	037812801000
	Filière de traitement	Boues activées aération prolongée
	Date de mise en service	1986
	Date de prise de gestion	01/01/2013
	Commune d'implantation	Cernay-la-Ville
	Capacité nominale	2 000 EH
	Débit nominal	450 m^3/j
	Débit de référence pour l'évaluation de la conformité	532 m^3/j
	Exutoire	Le Rouillon, affluent du ru des Vaux

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA STEU DE DAMPIERRE-EN-YVELINES		
	Code SANDRE	037819301000
	Filière de traitement	Boues activées aération prolongée
	Date de mise en service	2012
	Date de prise de gestion	01/10/2012
	Commune d'implantation	Dampierre-en-Yvelines
	Capacité nominale	2 000 EH
	Débit nominal	420 m^3/j
	Débit de référence pour l'évaluation de la conformité	473 m^3/j
	Exutoire	Rivière Yvette

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA STEU DE GOMETZ-LA-VILLE		
	Code SANDRE	039127401000
	Filière de traitement	Disques biologiques
	Date de mise en service	2016
	Date de prise de gestion	01/01/2010
	Commune d'implantation	Gometz-la-Ville
	Capacité nominale	1 500 EH
	Débit nominal	305 m^3/j
	Débit de référence pour l'évaluation de la conformité	523 m^3/j
	Exutoire	Ruisseau de la Salmouille

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA STEU DE LA VERRIERE / LE MESNIL-SAINT-DENIS		
	Code SANDRE	037839701000
	Filière de traitement	Boues activées aération prolongée
	Date de mise en service	1963
	Date de prise de gestion	06/02/2017
	Commune d'implantation	Le Mesnil-Saint-Denis
	Capacité nominale	18 000 EH
	Débit nominal	4 000 m^3/j
	Débit de référence pour l'évaluation de la conformité	4 000 m^3/j
	Exutoire	Ru du Rhodon

3. LES DONNEES D'EXPLOITATION

3.1. LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Les tableaux suivants présentent les principales données d'exploitation par type d'intervention sur les réseaux d'assainissement pour l'année 2025 (sources : SUEZ EAU FRANCE - RAD 2025 / SIAHVY).

INSPECTION DES REGARDS	
Nombre de regards inspectés sur les réseaux de transport des eaux usées	1 169
Nombre de regards inspectés sur les réseaux de collecte des eaux usées	1 108
TOTAL	**2 277**

INSPECTION TELEVISEE DES RESEAUX - DSP (en mètres)	
Linéaire de réseaux de transport des eaux usées inspecté	689
Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées inspecté	1 755
TOTAL	**2 444**

INSPECTION TELEVISEE DES RESEAUX - PRESTATION DE SERVICE (en mètres)	
Linéaire de réseaux de transport des eaux usées inspecté	695
Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées inspecté	3 221
TOTAL	**3 916**

CURAGE PREVENTIF DES RESEAUX (en mètres)	
Linéaire de réseaux de transport des eaux usées curé	3 078
Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées curé	20 535
TOTAL	**23 613**

CURAGE DES POSTES DE RELEVEMENT (en nombre d'interventions)	
Curage	56
Débouchage	27
TOTAL	**83**

DESOBSTRUCTIONS (en nombre d'interventions)	
Réseaux (tous types)	30
Branchements (tous types)	14
TOTAL	**44**

INTERVENTIONS EN ASTREINTE	
Réseaux (tous types)	63
TOTAL	**63**

3.2. LES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

3.2.1 LES MODALITES D'AUTOSURVEILLANCE

L'arrêté du 21 juillet 2015 fixe le cadre réglementaire en matière d'autosurveillance des stations de traitement des eaux usées. Il précise notamment les fréquences minimales, paramètres et types de mesures à réaliser en fonction de la capacité nominale des installations.

Un acte administratif fixe également les performances minimales de traitement attendues pour les paramètres DBO_5 (Demande Biologique en Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène) et MES (matières en suspension) ainsi que pour les paramètres NGL, NH_4^+, NTK (azote) et Ptot (phosphore) dans le cas des stations rejetant en zone sensible à l'eutrophisation.

La valeur de la concentration maximale à respecter ou le rendement minimum sont alors appliqués. Aucune performance minimale n'est attendue lorsque la valeur n'est pas renseignée à l'acte administratif. Le cas échéant, des niveaux de performance plus sévères sont fixés par le dossier « loi sur l'eau » déposé par le porteur de projet avant la construction de l'installation de traitement ou par un arrêté spécifique du préfet de département.

3.2.2 LES FREQUENCES DES BILANS D'AUTOSURVEILLANCE

Les tableaux suivants présentent le nombre de bilans d'autosurveillance à réaliser et le nombre de bilans d'autosurveillance réalisés en 2025 par station et pour chacun des paramètres concernés.

BILANS D'AUTOSURVEILLANCE - STEU DE BOULLAY-LES-TROUX			
Paramètres	A réaliser	Réalisés	Conformité 2025
DBO_5	1	2	✔
DCO	1	2	✔
MES	1	2	✔

BILANS D'AUTOSURVEILLANCE - STEU DE CERNAY-LA-VILLE			
Paramètres	A réaliser	Réalisés	Conformité 2025
DBO_5	12	12	✔
DCO	12	12	✔
MES	12	12	✔
NGL	4	4	✔
NH_4^+	4	4	✔
P_{tot}	4	4	✔

BILANS D'AUTOSURVEILLANCE - STEU DE DAMPIERRE-EN-YVELINES			
Paramètres	A réaliser	Réalisés	Conformité 2025
DBO_5	12	12	✔
DCO	12	12	✔
MES	12	12	✔
NGL	4	4	✔
NTK	4	4	✔
P_{tot}	4	4	✔

BILANS D'AUTOSURVEILLANCE - STEU DE GOMETZ-LA-VILLE			
Paramètres	A réaliser	Réalisés	Conformité 2025
DBO_5	2	12	✔
DCO	2	12	✔
MES	2	12	✔
NTK	2	4	✔
P_{tot}	2	4	✔

BILANS D'AUTOSURVEILLANCE - STEU DE LA VERRIERE / LE MESNIL-SAINT-DENIS			
Paramètres	A réaliser	Réalisés	Conformité 2025
DBO_5	24	24	✔
DCO	12	13	✔
MES	24	24	✔
NGL	12	13	✔
NTK	12	13	✔
P_{tot}	12	13	✔

<u>Pour l'année 2025 :</u>

Les fréquences d'analyses sont toutes conformes aux fréquences inscrites à la réglementation.

3.2.3 LES PERFORMANCES EPURATOIRES

Les performances minimales de traitement attendues sont présentées, pour chaque station, dans les tableaux de synthèse ci-après sous la forme des niveaux de rejets autorisés.

Les principaux résultats d'autosurveillance sont informés sous la forme des résultats d'exploitation écrits dans les rapports annuels du délégataire pour la société SUEZ EAU FRANCE et dans les rapports annuels techniques pour la société VEOLIA EAU.

STEU DE BOULLAY-LES-TROUX				
NIVEAUX DE REJETS AUTORISES (arrêté du 21 juillet 2015)				
Paramètres	Concentration maximale à respecter (mg/l)		Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur rédhibitoire en concentration (mg/l)
DBO_5	35	ou	60	70
DCO	200		60	400
MES			50	85

RESULTATS D'EXPLOITATION					
Paramètres	Concentration moyenne en sortie (mg/l)		Rendement moyen (%)		Conformité 2025
	2024	2025	2024	2025	
DBO_5	5,3	5,4	95	98	✔
DCO	30,1	40,6	91	97	✔
MES	4,4	6,5	98	99	✔

La déclaration d'existence de la station de Boullay-les-Troux (déclaration n° 91-2014-00039) fixe également des seuils d'alerte pour les paramètres NGL et NTK. En cas de dépassement d'un de ces seuils, des mesures complémentaires doivent être réalisées trimestriellement sur une période d'une année glissante. Ces mesures portent à la fois sur le rejet de la station et sur le ru du Montabé, en amont et en aval de la confluence avec le ru des Troux.

Pour l'année 2025 :

Le seuil d'alerte relatif au paramètre NGL a été dépassé lors des deux bilans réalisés. En conséquence, des mesures complémentaires auraient dû être mises en œuvre dans les trois mois suivant le dernier bilan.

En raison d'une erreur d'interprétation, ces mesures n'ont été mises en place qu'à compter de 2026.

La station de Boullay-les-Troux a, de ce fait, été déclarée non conforme en performance pour l'année 2025.

STEU DE CERNAY-LA-VILLE				
NIVEAUX DE REJETS AUTORISES (arrêté préfectoral SE-000177)				
Paramètres	Concentration maximale à respecter (mg/l)		Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur rédhibitoire en concentration (mg/l)
DBO_5	15		80	30
DCO	50		75	100
MES	30	ou	90	50
NGL	20			
NH_4^+	4			
P_{tot}	2 (mai à octobre) 1,5 (novembre à avril)		80	

RESULTATS D'EXPLOITATION					
Paramètres	Concentration moyenne en sortie (mg/l)		Rendement moyen (%)		Conformité 2025
	2024	2025	2024	2025	
DBO_5	3,9	3,8	98	98	✔
DCO	15,5	24,1	96	96	✔
MES	5,1	10,0	98	95	✔
NGL	6,1	16,2	87	80	✔
NH_4^+	0,5	0,5	99	99	✔
P_{tot}	0,3	0,5	95	95	✔

STEU DE DAMPIERRE-EN-YVELINES				
NIVEAUX DE REJET AUTORISES (dossier « loi sur l'eau » 78-2007-00010)				
Paramètres	Concentration maximale à respecter (mg/l)		Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur rédhibitoire en concentration (mg/l)
DBO_5	15	ou		30
DCO	50			100
MES	20			50
NGL	10			
NTK	5			
P_{tot}	2		80	

RESULTATS D'EXPLOITATION					
Paramètres	Concentration moyenne en sortie (mg/l)		Rendement moyen (%)		Conformité 2025
	2024	2025	2024	2025	
DBO_5	3,6	3,5	97	98	✔
DCO	17,8	20,7	94	97	✔
MES	6,2	6,4	95	98	✔
NGL	8,4	7,7	82	88	✔
NTK	6,2	1,4	86	98	✔
P_{tot}	0,2	0,5	96	94	✔

STEU DE GOMETZ-LA-VILLE				
NIVEAUX DE REJET AUTORISES (dossier « loi sur l'eau » 91-2012-00055)				
Paramètres	Concentration maximale à respecter (mg/l)		Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur rédhibitoire en concentration (mg/l)
DBO_5	30	ou	93	60
DCO	90		89	180
MES	30		95	75
NTK	15		85	
P_{tot}	2		93	

RESULTATS D'EXPLOITATION					
Paramètres	Concentration moyenne en sortie (mg/l)		Rendement moyen (%)		Conformité 2025
	2024	2025	2024	2025	
DBO_5	7,7	5,8	96	97	✔
DCO	42,2	49,1	89	90	✔
MES	14,8	10,3	93	97	✔
NTK	3,3	4,9	93	94	✔
P_{tot}	0,7	0,5	86	91	✔

STEU DE LA VERRIERE / LE MESNIL-SAINT-DENIS				
NIVEAUX DE REJET AUTORISES (arrêté préfectoral 78-2023-05-17-00010)				
Paramètres	Concentration maximale à respecter (mg/l)		Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur rédhibitoire en concentration (mg/l)
DBO_5	15	ou	80	30
DCO	50		75	100
MES	20		90	50
NGL	15		70	
NTK	10		70	
P_{tot}	2		80	

RESULTATS D'EXPLOITATION					
Paramètres	Concentration moyenne en sortie (mg/l)		Rendement moyen (%)		Conformité 2025
	2024	2025	2024	2025	
DBO_5	3,0	3,9	98	98	✔
DCO	17,8	26,0	97	96	✔
MES	6,4	8,4	98	97	✔
NGL	6,5	19,8	89	72	✔
NTK	1,6	12,7	97	82	✔
P_{tot}	0,6	1,2	91	85	✔

<u>Pour l'année 2025 :</u>

Les stations de traitement des eaux usées de Cernay-la-Ville, Dampierre-en-Yvelines, Gometz-la-Ville et La Verrière/Le Mesnil-Saint-Denis sont conformes en performance de traitement.

La station de Boullay-les-Troux est déclarée non conforme (non-conformité administrative).

4. LES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2025

4.1. LES ETUDES

Différentes études sont menées chaque année par le SIAHVY parmi lesquelles :

- Des études de schémas directeurs d'assainissement qui dressent un descriptif détaillé des ouvrages d'assainissement des eaux usées (réseaux et stations de traitement) et la définition des enjeux et des points à améliorer sur un territoire, et établissent un programme pluriannuel d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement des systèmes d'assainissement,
- Des études d'avant-travaux de création ou de réhabilitation d'ouvrages d'assainissement (études topographiques, études géotechniques, études de l'habitat, diagnostics des ouvrages existants, diagnostics amiante, recensements de l'encombrement du sous-sol, autres) dont les résultats permettent de définir le périmètre d'une opération de travaux et de réaliser la conception d'un projet en prenant en compte les contraintes d'exécution,
- Des études de diagnostic des branchements privatifs d'assainissement (particuliers et acteurs économiques/industriels) qui permettent d'identifier l'assainissement en place, d'évaluer la conformité ou la non-conformité des équipements puis le cas échéant, d'accompagner les usagers dans leurs démarches de mise en conformité.

Les études réalisées en 2025 sont présentées dans les tableaux ci-après par catégorie.

SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT		
Territoire	**Type**	**Avancement au 31/12/2025**
Boullay-les-Troux	Révision	Poursuite
Cernay-la-Ville	Révision	Poursuite
Choisel	Réalisation	Suspension
Dampierre-en-Yvelines	Révision	Poursuite
Gometz-la-Ville	Révision	Poursuite
Les Molières	Réalisation	Suspension
Saint-Forget	Révision	Poursuite
Bassin de collecte Seine Valenton (réseau de transport)	Réalisation	Poursuite

ETUDES D'AVANT-TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RESEAUX DE TRANSPORT INTERCOMMUNAUX	
Territoire	**Opération de travaux projetée**
Orsay Antenne intercommunale dite de la rue de Versailles : Secteur de la voie ferrée (poursuite)	Réhabilitation

ETUDES D'AVANT-TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RESEAUX DE COLLECTE COMMUNAUX	
Territoire	**Opération de travaux projetée**
Cernay-la-Ville Rue de la Poste	Réhabilitation
Dampierre-en-Yvelines Rue de la Butte Rouge	Réhabilitation
Dampierre-en-Yvelines Rue du Clos des Fontenelles	Réhabilitation
Gometz-la-Ville Rue de Janvry	Réhabilitation
Saint-Rémy-lès-Chevreuse Secteur du lac de Beauséjour	Réhabilitation

DIAGNOSTICS DES BRANCHEMENTS PRIVATIFS D'ASSAINISSEMENT				
Territoire	**Publics concernés**	**Avancement**	**Nombre d'installations diagnostiquées à fin 2025**	**Nombre d'installations conformes à fin 2025**
Cernay-la-Ville	Particuliers	Clôture	14	10
Châteaufort ZA des dix Toises	Economiques	Exécution	5	5
Chevreuse	Particuliers	Clôture	81	77
Choisel	Particuliers	Clôture	34	27
Dampierre-en-Yvelines	Particuliers	Clôture	37	28
Le Mesnil-Saint-Denis	Particuliers	Clôture	312	214
Les Molières	Particuliers	Clôture	56	43
Morangis Bassin versant du ru du Bief	Economiques	Exécution	59	16
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	Particuliers	Clôture	57	51
Saint-Forget	Particuliers	Clôture	36	31
Senlisse	Particuliers	Clôture	53	52
Action groupée Garages Diverses communes	Economiques	Exécution	6	5
Action groupée Restaurants Diverses communes	Economiques	Exécution	9	8
SIAHVY Contrôles ponctuels Diverses communes	Particuliers	Clôture	160	133
SIAHVY Contrôles ponctuels Diverses communes	Economiques	Exécution	41	12

4.2. LES TRAVAUX

Les travaux d'investissement sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage par le SIAHVY et le plus souvent, sous maîtrise d'œuvre interne par les agents du service assainissement du syndicat.

Les travaux réalisés en 2025 sont présentés dans les tableaux ci-après par type d'ouvrage et illustrés par des photographies.

RESEAUX DE TRANSPORT INTERCOMMUNAUX			
Territoire	**Linéaire**	**Avancement**	**Objet**
Bures-sur-Yvette Entre la rue de la Vierge et la rue Edouard Herriot	510 ml	Achèvement des travaux en avril 2025	Réhabilitation
Gif-sur-Yvette Digue nord du bassin de Coupières	960 ml	Démarrage de travaux en avril 2025	Dévoiement
Gometz-le-Châtel Route de Chartres	180 ml	Achèvement des travaux en septembre 2025	Réhabilitation

RESEAUX DE COLLECTE COMMUNAUX			
Territoire	**Linéaire**	**Avancement**	**Objet**
Cernay-la-Ville Résidence du hameau de Cernay	55 ml	Démarrage des travaux en octobre 2025	Réhabilitation
Le Mesnil-Saint-Denis Chemin de Rodon et le long du Rhodon	840 ml	Achèvement des travaux en août 2025	Réhabilitation
Saint-Rémy-lès-Chevreuse Chemin de Coubertin	320 ml	Achèvement des travaux en mai 2025	Création
Senlisse Hameau de Garnes - tranche 3	750 ml	Achèvement des travaux en mai 2025	Création



Figure 5 : Résidence de la Bourdonnière à Bures-sur-Yvette
Gaine introduite par réversion dans la canalisation existante à réhabiliter
(source : SIAHVY)



Figure 6 : Digue nord du bassin de Coupières à Gif-sur-Yvette
Stockage de la canalisation en PRV Ø600 mm à poser (source : SIAHVY)



Figure 7 : Route de Chartres à Gometz-le-Châtel
Mise à nu de la canalisation en amiante-ciment à déposer (source : SIAHVY)



Figure 8 : Résidence du hameau de Carnay à Cernay-la-Ville
Tranchée avant la pose de la canalisation neuve des eaux usées (source : SIAHVY)



Figure 9 : Chemin de Rodon au Mesnil-Saint-Denis
Essai de compactage des matériaux après remblaiment (source : SIAHVY)



Figure 10 : Rue de la Chataigneraie à Senlisse
Réglage du lit de pose (source : SIAHVY)

BRANCHEMENTS PRIVATIFS			
Territoire	**Nombre**	**Avancement**	**Objet**
Senlisse Hameau de Garnes - tranche 3	43	Achèvement en décembre 2025	Création

STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	
Territoire	**Type de travaux (cadre exploitation)**
STEU de Boullay-les-Troux	Installation d'une antenne multidirectionnelle afin d'améliorer la communication GSM (septembre 2025)
STEU de Cernay-la-Ville	Installation d'un pont brosse neuf (juin 2025) et suppression de l'aérateur de surface mis en place provisoirement à la suite de l'endommagement de l'ancien pont brosse lors de l'épisode pluvieux d'octobre 2024
STEU de Dampierre-en-Yvelines	Renouvellement du système de préparation et d'injection de polymère dans la centrifugeuse (octobre 2025)
STEU de Gometz-la-Ville	Installation d'un préleveur fixe réfrigéré thermostaté au niveau de l'eau brute (juin 2025)
STEU de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis	Remplacement de la pompe de relèvement n°1 (mars 2025) Rénovation et remise en service du pont brosse n°6 (avril 2025) et du pont brosse n°5 (septembre 2025) Rénovation du racleur du bassin de décantation (octobre 2025)

NOUVELLE STEU DE LA VERRIERE / LE MESNIL-SAINT-DENIS

Prévue pour être achevée à fin 2026, la construction de la station s'est poursuivie en 2025 conformément au calendrier prévisionnel.

Cette année a été marquée par une forte intensification des travaux, avec la réalisation des structures en béton, la construction des différents bassins, l'installation progressive des équipements et la mise en eau des premières installations.

Dès le premier trimestre, les opérations de ferraillage et de réalisation des voiles courbes ont débuté, avant de se poursuivre au printemps et à l'été avec le coulage des principaux éléments de génie civil.

Plusieurs étapes clés ont ainsi été franchies, notamment avec les premiers essais en eau réalisés dès le mois de mai et la poursuite de l'installation des équipements à partir de l'automne.

Parallèlement, le bâtiment d'exploitation et les locaux techniques ont été achevés afin d'accueillir les équipes et les équipements nécessaires à la mise en route de la future station.



Figure 11 : STEU de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis
Vue générale du chantier (source : SIAHVY)



Figure 12 : STEU de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis
Coulage du radier du clarificateur (source : SIAHVY)

5. LA TARIFICATION DU SERVICE ET LES RECETTES ASSOCIEES

5.1. LES MODALITES DE TARIFICATION

5.1.1 LA FACTURE D'EAU

La facture d'eau rémunère :

- Le service de l'eau qui correspond aux opérations de captage, traitement, stockage, contrôle et distribution d'eau,
- Le service de l'assainissement qui correspond à la collecte et au traitement des eaux usées,
- Les organismes publics :

    - Les Agences de l'Eau perçoivent des redevances destinées à mettre aux normes les stations de traitement, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…
      La réforme des redevances des Agences de l'Eau est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2025. Elle prévoit la création de trois nouvelles redevances, qui se substituent aux dispositifs précédemment en vigueur et apparaissent sur la facture d'eau des abonnés à compter de 2025. Pour le volet assainissement, la nouvelle redevance performance des systèmes d'assainissement collectif se substitue à la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Son montant est déterminé annuellement en appliquant, au tarif fixé par le comité de bassin, un coefficient de modulation tenant compte du niveau de performance du système d'assainissement.

    - Les Voies Navigables de France (établissement public chargé de l'exploitation du réseau de canaux et de rivières) peuvent percevoir une taxe lorsque la collectivité prélève ou rejette de l'eau dans un cours d'eau.

Au 1er janvier 2025 :

L'année 2025 constitue la première année de mise en œuvre de la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) sur la facture des abonnés.

A titre exceptionnel pour cette première année, la part revenant à l'AESN au titre de la redevance performance des systèmes d'assainissement est calculée sur la base d'un coefficient forfaitaire de 0,3 correspondant à une performance optimale et d'un tarif fixé par le comité de bassin Seine-Normandie pour l'année 2025 de 0,089 €/m^3.

Le montant de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif s'établit à **0,0267 € HT/m^3 en 2025**, contre 0,1850 € HT/m^3 en 2024 au titre de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

5.1.2 LA PART COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

Les sommes perçues pour rémunérer la part collecte et traitement des eaux usées sont réparties entre le délégataire (rémunération du service au titre de l'entretien et du fonctionnement des équipements) et la collectivité (financement des investissements tels que la construction et la rénovation des ouvrages d'assainissement).

La « part Délégataire » est fixée par le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement collectif et indexée annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat. Elle comprend :

- Une redevance collecte pour les communes ayant transféré la compétence au SIAHVY,
- Une redevance transport.

La « part Collectivité » évolue selon les délibérations du Comité syndical. Elle comprend :

- Une redevance collecte pour les communes ayant transféré la compétence au SIAHVY,
- Une redevance transport,
- Une redevance épuration.

Les tarifs des différentes redevances (« part Collectivité ») ont été fixés lors des assemblées du Comité syndical du 12 décembre 2024 et du 5 février 2025.

5.1.3 LES TARIFS DES REDEVANCES ASSAINISSEMENT

Les différents tarifs des redevances applicables au 1er janvier 2025 et au 16 juillet 2025 (date d'effet de l'avenant 3) sont portés au tableau ci-après.

TARIFS DES REDEVANCES en € HT / m³		Au 01/01/2025	Au 16/07/2025
COLLECTE DES EAUX USEES			
Part Délégataire	Boullay-les-Troux	0,5112 €	0,6377 €
	Cernay-la-Ville	0,5112 €	0,6377 €
	Chevreuse	0,5112 €	0,6377 €
	Choisel	0,5112 €	0,6377 €
	Dampierre-en-Yvelines	0,5112 €	0,6377 €
	Gometz-la-Ville	0,5112 €	0,6377 €
	Le Mesnil-Saint-Denis	0,5112 €	0,6377 €
	Les Molières	0,5112 €	0,6377 €
	Saint-Forget	0,5112 €	0,6377 €
	Saint-Jean-de-Beauregard	0,5112 €	0,6377 €
	Saint-Lambert-des-Bois	0,5112 €	0,6377 €
	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	0,5112 €	0,6377 €
	Senlisse	0,5112 €	0,6377 €
Part Collectivité	Boullay-les-Troux	0,3902 €	
	Cernay-la-Ville	0,3902 €	
	Chevreuse	0,4979 €	
	Choisel	0,3902 €	
	Dampierre-en-Yvelines	0,5550 €	
	Gometz-la-Ville	0,3902 €	
	Les Molières	0,9990 €	
	Le Mesnil-Saint-Denis	0,6316 €	
	Saint-Forget	0,3902 €	
	Saint-Jean-de-Beauregard	0,2927 €	
	Saint-Lambert-des-Bois	0,3902 €	
	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	0,6316 €	
	Senlisse	0,6702 €	
TRANSPORT DES EAUX USEES			
Part Délégataire		0,2055 €	0,2194 €
Part Collectivité (1)		0,4871 €	
EPURATION DES EAUX USEES			
Part Collectivité (2)		0,9950 €	

(1) Les eaux usées transitant dans les collecteurs intercommunaux du SIAHVY se déversent dans ceux du Syndicat de l'Orge pour être transportées jusqu'à la station de traitement des eaux usées du SIAAP à Valenton.
Le SIAHVY participe financièrement au financement et à l'entretien des ouvrages du Syndicat de l'Orge. Cette participation financière est comprise dans la redevance transport.

(2) Le tarif de la redevance épuration est fixé de manière identique pour les eaux usées traitées par les stations de traitement des eaux usées du SIAHVY et pour les eaux usées traitées par celle du SIAAP à Valenton.
Le tarif correspond à celui fixé par le SIAAP à compter du 1er janvier 2025.

5.1.4 L'EVOLUTION DES TARIFS DES REDEVANCES ASSAINISSEMENT

L'évolution des tarifs des redevances applicables aux 1er janvier 2024 et 1er janvier 2025 est portée au tableau ci-après pour 1 m³ et pour une consommation moyenne annuelle de 120 m³.

EVOLUTION DES TARIFS DES REDEVANCES pour 1 m³ et pour 120 m³		01/01/2024		01/01/2025		Evolution 2024 - 2025
		1 m³	120 m³	1 m³	120 m³	
		En € HT	En € HT	En € HT	En € HT	En %
COLLECTE DES EAUX USEES						
Part Délégataire	Boullay-les-Troux	0,4644 €	55,73 €	0,5112 €	61,34 €	10,1 %
	Cernay-la-Ville	0,4644 €	55,73 €	0,5112 €	61,34 €	10,1 %
	Chevreuse	0,4644 €	55,73 €	0,5112 €	61,34 €	10,1 %
	Choisel	0,4644 €	55,73 €	0,5112 €	61,34 €	10,1 %
	Dampierre-en-Yvelines	0,4644 €	55,73 €	0,5112 €	61,34 €	10,1 %
	Gometz-la-Ville	0,4644 €	55,73 €	0,5112 €	61,34 €	10,1 %
	Le Mesnil-Saint-Denis	0,4644 €	55,73 €	0,5112 €	61,34 €	10,1 %
	Les Molières	0,4644 €	55,73 €	0,5112 €	61,34 €	10,1 %
	Saint-Forget	0,4644 €	55,73 €	0,5112 €	61,34 €	10,1 %
	Saint-Jean-de-Beauregard	0,4644 €	55,73 €	0,5112 €	61,34 €	10,1 %
	Saint-Lambert-des-Bois	0,4644 €	55,73 €	0,5112 €	61,34 €	10,1 %
	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	0,4644 €	55,73 €	0,5112 €	61,34 €	10,1 %
	Senlisse	0,4644 €	55,73 €	0,5112 €	61,34 €	10,1 %
Part Collectivité	Boullay-les-Troux	0,3902 €	46,82 €	0,3902 €	46,82 €	0 %
	Cernay-la-Ville	0,3902 €	46,82 €	0,3902 €	46,82 €	0 %
	Chevreuse	0,4979 €	59,75 €	0,4979 €	59,75 €	0 %
	Choisel	0,3902 €	46,82 €	0,3902 €	46,82 €	0 %
	Dampierre-en-Yvelines (3)	0,5590 €	67,08 €	0,5550 €	66,60 €	-1 %
	Gometz-la-Ville	0,3902 €	46,82 €	0,3902 €	46,82 €	0 %
	Les Molières	0,9990 €	119,88 €	0,9990 €	119,88 €	0 %
	Le Mesnil-Saint-Denis	0,6316 €	75,79 €	0,6316 €	75,79 €	0 %
	Saint-Forget	0,3902 €	46,82 €	0,3902 €	46,82 €	0 %
	Saint-Jean-de-Beauregard	0,1951 €	23,41 €	0,2927 €	35,12 €	50 %
	Saint-Lambert-des-Bois	0,3902 €	46,82 €	0,3902 €	46,82 €	0 %
	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	0,6316 €	75,79 €	0,6316 €	75,79 €	0 %
	Senlisse (3)	0,7570 €	90,84 €	0,6702 €	80,42 €	-11,5 %
TRANSPORT DES EAUX USEES						
Part Délégataire		0,1932 €	23,18 €	0,2055 €	24,66 €	6,4 %
Part Collectivité		0,4871 €	58,45 €	0,4871 €	58,45 €	0%
EPURATION DES EAUX USEES						
Part Collectivité		0,9610 €	115,32 €	0,995 €	119,40 €	3,5%

(3) Communes dont la modification des tarifs de la redevance collecte est fixée par convention : Au 1er janvier 2025, diminution correspondant à l'année 5 pour Dampierre-en-Yvelines et à l'année 9 pour Senlisse selon les tableaux d'harmonisation ci-après.

Dampierre-en-Yvelines

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	**Année 5**
0,1808 €	0,1768 €	0,1728 €	0,1688 €	**0,1648 €**
Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
0,1608 €	0,1567 €	0,1529 €	0,1489 €	0,1409 €

Senlisse

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
0,9750 €	0,8881 €	0,8013 €	0,7144 €	0,6275 €
Année 6	Année 7	Année 8	**Année 9**	Année 10
0,5406 €	0,4537 €	0,3668 €	**0,2800 €**	0,1931 €

5.2. LES RECETTES DU SERVICE

5.2.1 LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

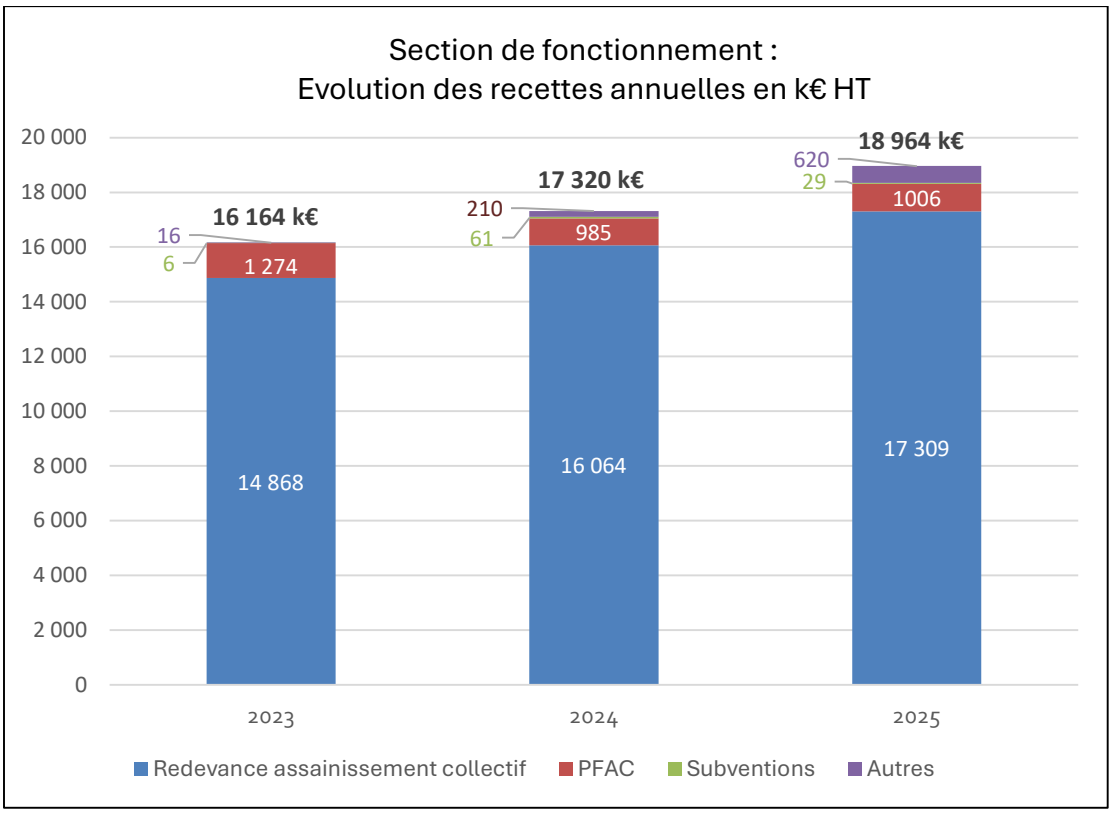
Les éléments financiers ci-après sont extraits du compte administratif 2025 validé par la collectivité.

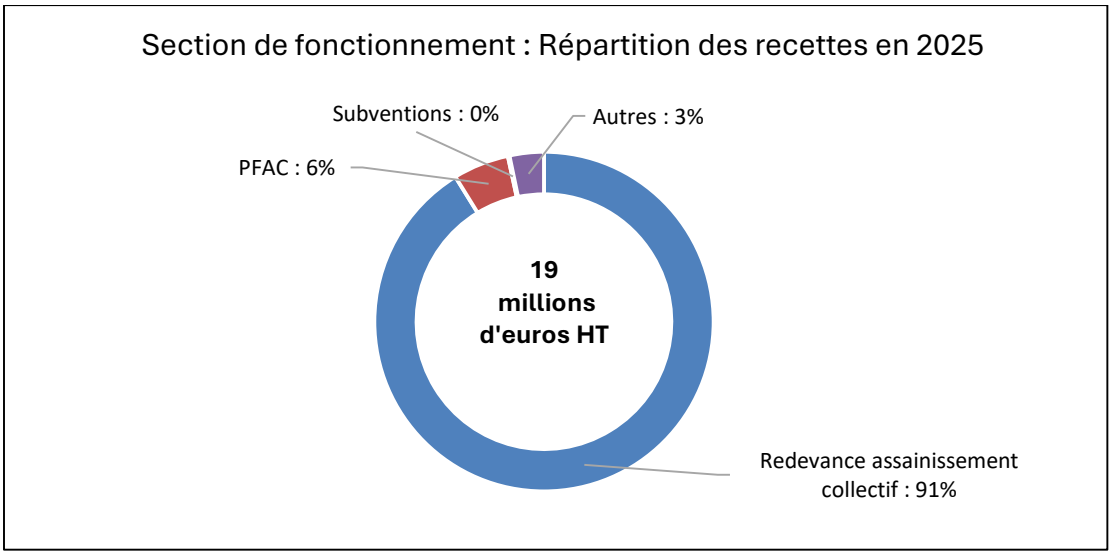
Les recettes de la section de fonctionnement se composent principalement de :

- La redevance assainissement collectif (redevances collecte, transport et épuration) proportionnelle au volume d'eau assujetti,
- La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) proportionnelle à la surface de plancher pour les immeubles raccordés sur un réseau des eaux usées existant ou la surface habitable pour les immeubles préexistants à la création d'un réseau des eaux usées,
- Les subventions (aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne).

Les détails des recettes de la section de fonctionnement sont présentés dans le tableau suivant :

EVOLUTION DES RECETTES de la collectivité en k€ HT	**2023**	**2024**	**2025**	**Evolution 2024 - 2025**
Redevance assainissement collectif	14 868	16 064	17 309	7,75 %
PFAC	1 274	985	1 006	2,13 %
Subventions	6	61	29	- 52,46 %
Autres (produits de gestion courante et exceptionnelle)	16	210	620	195,24 %
TOTAL	**16 164**	**17 320**	**18 964**	**9,49 %**





Pour l'année 2025 :

Les recettes d'exploitation ont augmenté d'environ 9,5 % par rapport à 2024.

Elles sont constituées à près de 91 % par la redevance assainissement collectif et 6% par la PFAC.

5.2.2 LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les éléments financiers ci-après sont extraits du compte administratif 2025 adopté par le Comité Syndical de la collectivité.

Les recettes de la section d'investissement se composent, comme informé au tableau ci-après, principalement des subventions (aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne).

SUBVENTIONS 2025		Aides budgétisées	Aides perçues
Ch - 13. Subventions recettes d'investissement		8 957 960,91 €	8 815 964,91 €
Art - 13111.	Agence de l'eau Seine Normandie	8 809 280,00 €	8 676 635,00 €
Op. 062011	Régularisation des rejets industriels Bassin versant du ru du Bief	98 935,00 €	19 254,00 €
Op. 970151	Réhabilitation du réseau EU Rue de la Gruerie / Chemin de Damiette - Gometz-la-Ville	103 793,00 €	32 854,00 €
Op. 970171	Création du réseau EU Chemin de Coubertin - Saint-Rémy-lès-Chevreuse	92 322,00 €	92 322,00 €
Op. 970172	Construction neuve STEU de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis	3 673 789,00 €	3 673 789,00 €
Op. 970174	Réhabilitation du réseau EU Antenne dite de la rue de Versailles - Orsay	293 866,00 €	173 866,00 €
Op. 970176	Réhabilitation du réseau EU Chemin de Rodon - Le Mesnil-Saint-Denis	666 898,00€	666 898,00€
Op. 970180	Collecte diverses rues - Dampierre-en-Yvelines	60 000,00 €	0,00 €
Op. 970181	Création du réseau EU Hameau de Garnes - Senlisse	212 536,00 €	212 536,00 €
Op. 970184	Réhabilitation du réseau EU Antenne intercommunale du Vaularon	389 194,00 €	506 687,00 €
Op. 970185	Dévoiement du réseau EU Bassin de Coupières - Gif-sur-Yvette	2 859 122,00 €	3 117 589,00 €
Op. 970191	Réhabilitation du réseau EU Rue de la Digue et rue de l'Etang - Saint-Rémy-lès-Chevreuse	60 000,00 €	32 707,00 €
Op. 970192	Optimisation de la filière boues STEU de Cernay-la-Ville	70 000,00 €	0,00 €
Op. 970193	Réhabilitation du réseau EU Rue du Veneur - Le Mesnil-Saint-Denis	92 216,00 €	11 524,00 €
Op. 9704	Schéma directeur d'assainissement Bassin Seine Valenton	54 773,00 €	54 773,00 €
Op. 970401	Schéma directeur d'assainissement Cernay-la-Ville	13 080,00 €	13 080,00 €
Op. 970402	Schéma directeur d'assainissement Dampierre-en-Yvelines	7 432,00 €	7 432,00 €
Op. 970404	Schéma directeur d'assainissement Choisel	17 601,00 €	17 601,00 €
Op. 970405	Schéma directeur d'assainissement Saint-Forget	19 948,00 €	19 948,00 €
Op. 970406	Schéma directeur d'assainissement Les Molières	6 730,00 €	6 730,00 €
Op. 970407	Schéma directeur d'assainissement Gometz-la-Ville	7 308,00 €	7 308,00 €
Op. 970408	Schéma directeur d'assainissement Boullay-les-Troux	9 737,00 €	9 737,00 €

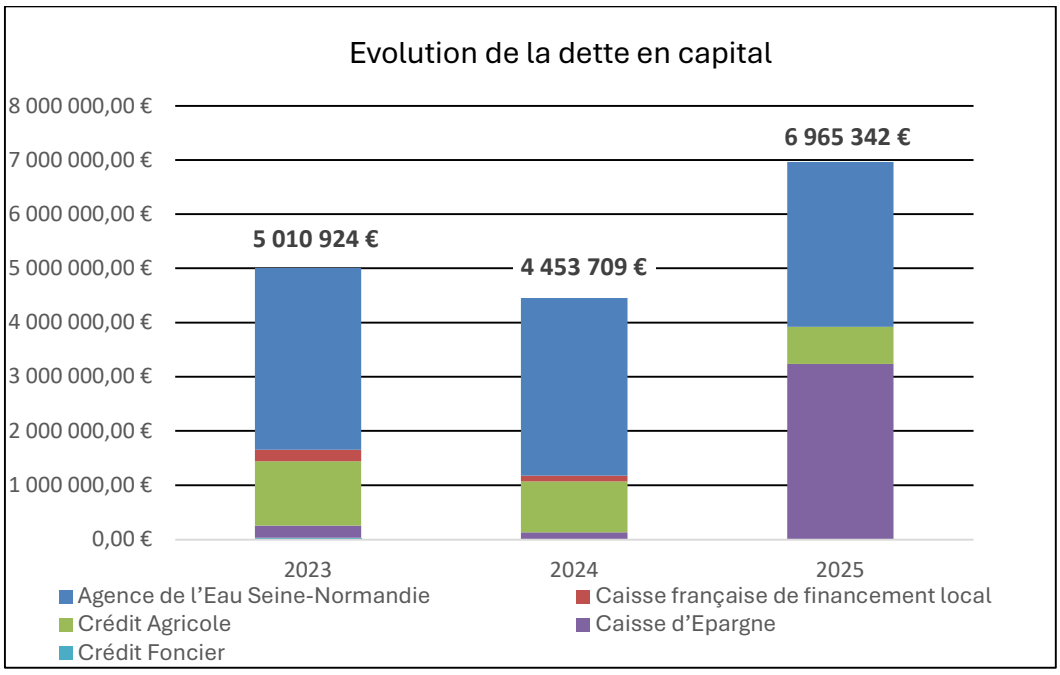
Art - 1313.	Départements	145 994,91 €	136 643,91 €
Op. 062011	Régularisation des rejets industriels Bassin versant du ru du Bief	43 438,50 €	43 438,50 €
Op. 970151	Réhabilitation du réseau EU Rue de la Gruerie / Chemin de Damiette - Gometz-la-Ville	9 351,00 €	0,00 €
Op. 970174	Réhabilitation du réseau EU Antenne dite de la rue de Versailles - Orsay	10 144,81 €	10 144,81 €
Op. 970184	Réhabilitation du réseau EU Antenne intercommunale du Vaularon	4 354,45 €	4 354,45 €
Op. 970185	Dévoiement du réseau EU Bassin de Coupières - Gif-sur-Yvette	30 928,00 €	30 928,00 €
Op. 9704	Schéma directeur d'assainissement Bassin Seine Valenton	34 849,00 €	34 849,00 €
Op. 970406	Schéma directeur d'assainissement Les Molières	12 929,15 €	12 929,15 €
Art - 1314.	Communes OPNI[4]	2 686,00 €	2 686,00 €

[4] Opération Non Individualisée.

5.3. L'ETAT DE LA DETTE

Pour l'année 2025, l'état de la dette est le suivant :

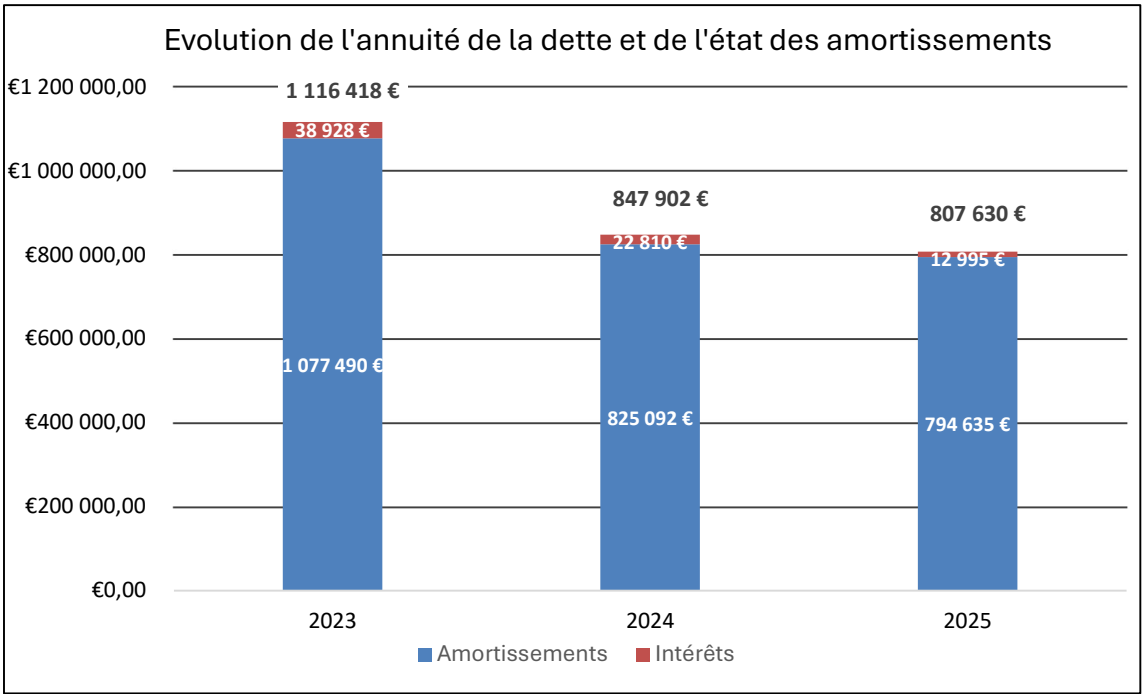
EVOLUTION DE L'ETAT DE LA DETTE en € HT	2023	2024	2025	Evolution 2024 - 2025
Encours de la dette au 31 décembre	5 010 924	4 453 709	6 965 342	56,39 %
Annuités de remboursement de la dette au cours de l'exercice	1 116 418	847 902	807 630	- 4,75 %



5.4. LES AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2025, l'état des amortissements est le suivant :

EVOLUTION DE L'ETAT DES AMORTISSEMENTS en € HT	2023	2024	2025	Evolution 2024 - 2025
Montant des amortissements	1 077 490	825 092	794 635	- 4 %
Montant des intérêts	38 928	22 810	12 995	- 43 %



6. LES INDICATEURS DU SERVICE

6.1. LEUR DEFINITION

Le décret du 2 mai 2007 complété par l'arrêté du 2 mai 2007 a instauré les indicateurs à renseigner au Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Ces indicateurs sont des outils de mesure et d'évaluation utilisés pour suivre et améliorer la performance du service public de l'assainissement. Les indicateurs du service public de l'assainissement collectif sont au nombre de 19 dont 4 sont des indicateurs descriptifs (D) et 15 des indicateurs de performance (P). Depuis l'exercice 2022 en 2023, trois indicateurs de performance ne sont plus à renseigner (grisés dans le tableau ci-dessous).

Les indicateurs sont répartis selon six thèmes différents : abonnés, réseau, collecte des eaux usées, épuration des eaux usées, boues et gestion financière. La liste des indicateurs est présentée par thème dans le tableau ci-après.

INDICATEURS		
Thème	**Code**	**Libellé**
ABONNES	D201.0	Nombre d'habitants desservis Population disposant d'un accès au réseau d'assainissement collectif
	D204.0	Prix TTC du service au m^3 Prix moyen établi sur la base des parts collecte, transport et épuration
	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées Quotient du nombre d'abonnés desservis sur le nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif
	P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement sur le nombre d'habitants desservis x1000
	P258.1	Taux de réclamations Rapport du nombre de réclamations laissant une trace écrite sur le nombre d'abonnés x1000
RESEAU	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement de rejets d'effluents non domestiques y compris ceux qui ne sont pas assortis d'une convention de déversement
	P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées Indice de 0 à 120 selon les informations disponibles sur les réseaux
	P252.2	Points de curage fréquent du réseau Nombre de « points noirs » nécessitant au moins deux interventions annuelles pour entretien sur 100 km
	P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte Pourcentage de renouvellement moyen annuel du réseau calculé sur les 5 dernières années
COLLECTE DES EAUX USEES	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU Cet indicateur n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.
	P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel Indice de 0 à 120 selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel

INDICATEURS (suite)		
Thème	**Code**	**Libellé**
EPURATION DES EAUX USEES	204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU Cet indicateur n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.
	205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU Cet indicateur n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.
	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épurations au regard des prescriptions de l'acte individuel Pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations, au regard des prescriptions d'autosurveillance
BOUES	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration Quantité de boues évacuées, en tonnes de matière sèche, par les stations de traitement des eaux usées
	P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes Pourcentage de boues évacuées par l'ensemble des stations de traitement des eaux usées, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation
GESTION FINANCIERE	P207.0	Montant des actions de solidarité Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité Nombre théorique d'années nécessaires pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement
	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau Montant des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service x100

6.2. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Le tableau suivant présente les valeurs des indicateurs du service pour les années 2024 et 2025 (sources : SUEZ EAU FRANCE - RAD 2025 / VEOLIA - RAT 2025 / SIAHVY).

INDICATEURS				
Thème	**Code**	**2024**	**2025**	**Evolution 2024 - 2025**
ABONNES	D201.0	254 435	259 625	↑
	D204.0	3,03	3,01	↓
	P201.1	96,88	97,26	↑
	P251.1	0	0	=
	P258.1	6,88	7,45	↑
RESEAU	D202.0	9	7	↓
	P202.2B	30 (collecte) 107 (transport)	30 (collecte) 107 (transport)	=
	P252.2	4,4	4,3	↓
	P253.2	0,37	0,48	↑
COLLECTE DES EAUX USEES	P255.3	110	110	=
EPURATION	P254.3	100	100	=
BOUES	D203.0	177,71	131,27	↓
	P206.3	100	100	=
GESTION FINANCIERE	P207.0	0	0	=
	P256.2	7,30	1,65	↓
	P257.0	0,97	1,1	↑

7. LES PROJETS INSCRITS AU BUDGET 2026

Le tableau suivant présente les opérations inscrites au budget 2026.

Numéro opération	Opérations		Proposition Dépenses HT	Proposition Recettes
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
1018	Missions complémentaires - SIG	Prestations intellectuelles	80 000 €	0 €
	Géoréférencement des réseaux	Prestations intellectuelles	80 000 €	0 €
	Etablissement des servitudes	Prestations intellectuelles	80 000 €	0 €
	TOTAL CHAPITRE 20		**240 000 €**	**0 €**
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
21532	Réseaux d'assainissement		10 000 €	
2183	Autres immobilisation corporelles - Mise à disposition		20 000 €	
2184	Mobilier	Fournitures	20 000 €	0 €
2111	Terrains	Acquisition	50 000 €	0 €
2188	Autres mobilisations corporelles	Divers	100 000 €	0 €
	TOTAL CHAPITRE 21		**200 000 €**	**0 €**
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATION EN COURS				
STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES				
970192	**Cernay-la-Ville** - Optimisation de la filière boueS	Travaux	600 000 €	360 000 €
970172	**Le Mesnil-Saint-Denis** - Gestion des boues + imprévus travaux reconstruction	Etudes	30 000 €	0 €
	TOTAL STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES		**630 000 €**	**360 000 €**
CREATION/REHABILITATION/DEVOIEMENT RESEAUX INTERCOMMUNAUX				
970174	**Orsay** - Rue de Versailles - secteur 3	Etudes	110 000 €	
970184	**Gometz/Bures** - Antenne du Vaularon - secteur 3	Travaux	600 000 €	120 000 €
9701	**Ouvrages intercommunaux**	Travaux	200 000 €	0 €
970164	**Savigny-sur-Orge** - Dévoiement (cadre ANRU)	Travaux	4 200 000 €	1 260 000 €
970194	**Saint-Rémy** - Dévoiement antenne Montabé	Etudes	100 000 €	
970195	**Longjumeau/Chilly** - Dévoiement Balizy	Etudes	150 000 €	90 000 €
	TOTAL RESEAUX INTERCOMMUNAUX		**5 360 000 €**	**1 470 000 €**
CREATION/REHABILITATION RESEAUX COMMUNAUX				
970409	**SDA Chevreuse**	Etudes	110 000 €	71 500 €
970410	**SDA Saint-Rémy-lès-Chevreuse**	Etudes	120 000 €	78 000 €
970180	**Dampierre** - Place de l'Eglise	Etudes	25 000 €	
	Dampierre - Rue de la Butte Rouge	Travaux	380 000 €	
970201	**Cernay-la-Ville** - Rue de la Poste	Travaux	150 000 €	22 500 €
970151	**Gometz-la-Ville -** Route de Janvry	Travaux	630 000 €	
970176	**Le Mesnil-Saint-Denis** - Rue et place Henri IV	Travaux	220 000 €	33 000 €
	Le Mesnil-Saint-Denis - Rue Emile Fontanier	Etude	150 000 €	22 500 €
	Le Mesnil-Saint-Denis - Réseaux desservant diverses entreprises	Travaux	500 000 €	
9702	**Toutes communes** - Ouvrages de collecte	Travaux	200 000 €	
	TOTAL RESEAUX COMMUNAUX		**2 485 000 €**	**227 500 €**
AUTRES				
062011	**Yvette** - Régularisation des documents d'autorisation - rejets industriels	Etudes	150 000 €	105 000 €
	TOTAL AUTRES		**150 000 €**	**105 000 €**
	TOTAL CHAPITRE 23		**8 625 000 €**	**2 162 500 €**

PARTIE B

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

8. LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE

8.1. LA PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

La compétence « assainissement non collectif » est une compétence complémentaire exercée par le SIAHVY pour le compte des communes adhérentes.

Les missions exercées dans le cadre du service public d'assainissement non collectif sont :

- Les missions de contrôle des installations neuves ou à réhabiliter visant la conformité de la conception et de l'exécution des installations.
- Les missions de contrôle des « autres » installations, selon des périodicités adaptées et régulières, visant le bon fonctionnement et l'entretien des dispositifs.
- Les missions de diagnostics des installations d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente.

Pour l'année 2025 :

32 des 38 communes du syndicat ont transféré la compétence « assainissement non collectif » au SIAHVY. Ce nombre est inchangé par rapport à 2024.

La commune de Levis-Saint-Nom qui n'est pas une commune adhérente au syndicat pour la compétence assainissement collectif a transféré par voie de convention la compétence assainissement non collectif au SIAHVY depuis 2009.

De manière synthétique, le service public d'assainissement non collectif s'exerce sur les territoires suivants :



Le tableau suivant présente la liste des communes ayant transféré ou confié par convention, la compétence « assainissement non collectif » au SIAHVY avec l'information de la date de leur délibération ou de la convention.

COMPETENCE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »	
Commune	**Date de la délibération**
BALLAINVILLIERS	15/01/2008
BOULLAY-LES-TROUX	28/01/2008
BURES-SUR-YVETTE	24/10/2008
CHAMPLAN	17/01/2008
CHATEAUFORT	27/03/2008
CHEVREUSE	21/03/2022
CHILLY-MAZARIN	21/02/2008
CHOISEL	07/12/2007
DAMPIERRE-EN-YVELINES	25/01/2008
EPINAY-SUR-ORGE	14/02/2008
GIF-SUR-YVETTE	18/12/2019
GOMETZ-LA-VILLE [5]	12/12/2017
GOMETZ-LE-CHATEL	13/12/2008
LA VILLE-DU-BOIS	11/06/2010
LE MESNIL-SAINT-DENIS	12/12/2017
LES MOLIERES	03/04/2023
LES ULIS	26/01/2008
LEVIS-SAINT-NOM [6]	28/05/2009
LONGJUMEAU	01/12/2014
NOZAY	18/12/2019
ORSAY	22/09/2016
PALAISEAU	28/05/2008
SAINT-AUBIN	04/03/2008
SAINT-FORGET	19/02/2008
SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	15/12/2021
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	04/02/2008
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	23/01/2008
SAULX-LES-CHARTREUX	05/02/2008
SENLISSE	21/12/2007
VILLEBON-SUR-YVETTE	31/01/2008
VILLEJUST	22/06/2009
VILLIERS-LE-BACLE	29/01/2008

[5] Date de l'avenant pris dans le cadre de la précédente délégation de service public.
[6] Date de la convention établie entre la commune et le syndicat.

8.2. LE MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est géré en régie avec recours à un prestataire de service pour la réalisation des contrôles de bon fonctionnement et de l'entretien des installations existantes d'assainissement non collectif préalables à une vente ou réalisés périodiquement selon les termes du règlement du service public d'assainissement non collectif adopté par le comité Syndical du SIAHVY par la délibération n°14 du 27 mars 2019 et rendu exécutoire à compter de cette même date.

Le prestataire est la société PCM Eau & Assainissement, domiciliée 10, Chaussée Jules César à Osny.

L'attribution du marché a été notifiée le 31 mai 2023. La prestation de service a débuté à cette même date pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois par période de 1 an.

L'analyse des résultats des contrôles et les démarches auprès des usagers (information des résultats des contrôles, accompagnement technique et le cas échéant, proposition d'aide financière pour les opérations de mises en conformité) sont assurés par les agents du service assainissement du syndicat.

Les caractéristiques générales du marché au 31 décembre 2025 sont informées dans le tableau suivant :

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE Contrôles des installations privatives d'assainissement non collectif			
Désignation	**Date de notification**	**Date de prise d'effet**	**Date d'échéance**
Marché	31/05/2023	31/05/2023	30/05/2027

8.3. LES USAGERS DU SERVICE

Pour l'année 2025 :

Le périmètre du service concerne 699 installations d'assainissement non collectif. Ce nombre a augmenté par rapport à 2024 (686 installations).

Cette hausse s'explique par l'identification d'installations d'assainissement non collectif contrôlées dans le cadre de ventes immobilières, d'habitations raccordables mais non raccordées au réseau.

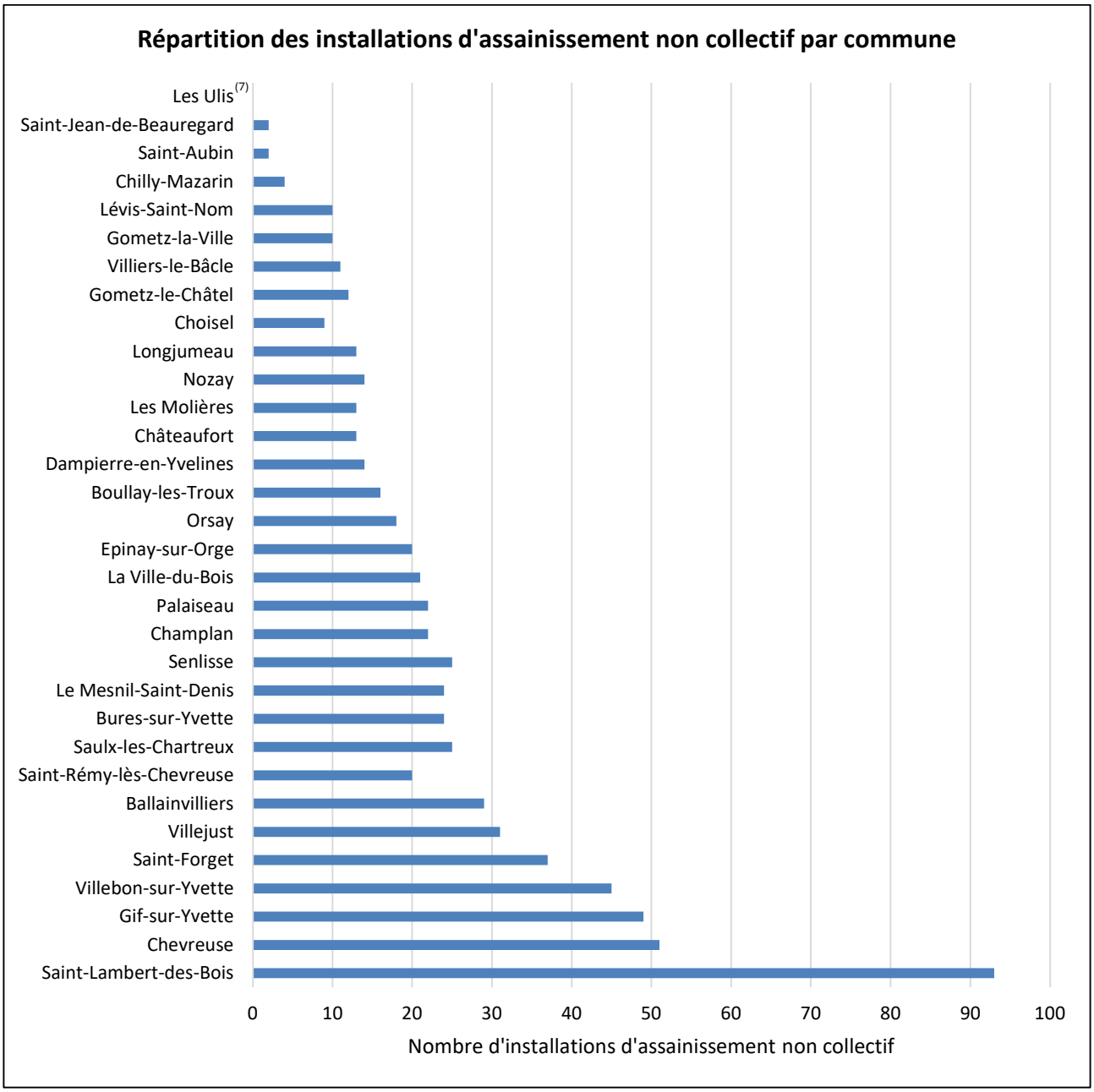
Toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui ne bénéficie pas du service public d'assainissement collectif est considérée comme un usager du service public d'assainissement non collectif.

Pour l'année 2025 :

La population desservie par le service est estimée à 2 097 habitants pour les 699 installations d'assainissement non collectif.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service d'assainissement) est de 0,80 % au 31 décembre 2025.

Le graphique suivant présente la répartition des installations d'assainissement non collectif par commune.



(7) Remarque : Les propriétés concernées sur la commune des Ulis disposaient précédemment d'installations d'assainissement non collectif. Elles sont maintenant raccordées au réseau d'assainissement collectif.

9. LA TARIFICATION DU SERVICE ET LES RECETTES ASSOCIEES

9.1. LES MODALITES DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif est destinée à couvrir les charges des contrôles de la conception et de la vérification de l'exécution dans le cas des installations neuves et à réhabiliter, et de bon fonctionnement et d'entretien dans le cas des installations existantes.

Elle est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité. Elle tient compte de la nature et de l'importance des installations.

La délibération du 14 décembre 2023 du Comité syndical du SIAHVY fixe les différents tarifs de contrôles des installations d'assainissement non collectif. Ils sont présentés dans le tableau suivant.

TARIFS DES CONTROLES			
Installations concernées		**Type de contrôle**	**En € TTC en 2025**
MAISONSINDIVIDUELLES	**Neuves ou à réhabiliter**	Conception	55 €
		Bonne exécution	145 €
	Existantes avec traitement par le sol ou avec traitement agréé sans électromécanique CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Contrôle périodique (fréquence 4 ans)	300 €
	Existantes avec traitement agréé avec électromécanique CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Contrôle périodique (fréquence 2 ans)	300 €
	Existantes NON CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Contrôle périodique (fréquence 1 an)	244 €
AUTRES QUE MAISONS INDIVIDUELLES (hôtels, établissements industriels...)	**Neuves ou à réhabiliter**	Conception	110 €
		Bonne exécution	290 €
	Existantes avec traitement par le sol ou avec traitement agréé sans électromécanique CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Contrôle périodique (fréquence 4 ans)	600 €
	Existantes avec traitement agréé avec électromécanique CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Contrôle périodique (fréquence 2 ans)	600 €
	Existantes NON CONFORMES lors du précédent contrôle périodique ou dans le cadre d'une transaction immobilière	Contrôle périodique (fréquence 1 an)	488 €

Pour l'année 2025 :

Les tarifs applicables sont identiques à ceux appliqués en 2024.

9.2. LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes du service sont le produit de la perception de la redevance d'assainissement non collectif (appliquée selon les tarifs susmentionnés) par le nombre d'installations contrôlées.

Pour l'année 2025 :

Le montant des recettes est de 19 723,80 € HT. Il a diminué par rapport au montant pour l'année 2024 (24 549,72 € HT).

10. LES INDICATEURS DU SERVICE

10.1. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D301.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif qui renseigne le nombre d'habitants ayant accès au service public d'assainissement non collectif, que ces habitants soient permanents ou saisonniers.

Pour l'année 2024 :

La valeur de l'indicateur D301.0 est de 2 097. Elle a augmenté par rapport à 2024 (2 058).

10.2. LA MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif qui renseigne au 31 décembre de l'année N, sur une échelle de 0 à 100, sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans la colonne de droite des tableaux A et B ci-après. Les points informés au tableau B ne sont pris en compte que si le total obtenu au tableau A est égal à 100.

INDICATEUR D302.0		Action effective en totalité	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	Oui	20	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	Oui	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	Oui	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné ».	Oui	30	30
		TOTAL A		100
B - Eléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	Non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	Non	10	0
		TOTAL B		**0**
		TOTAL A + B		**100**

Pour l'année 2025 :

La valeur de l'indicateur D302.0 est de 100 (inchangée par rapport à 2024).

10.3. LA CONFORMITE DES DISPOSTIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

10.3.1 LES CONTROLES REALISES EN 2025

Le tableau suivant présente l'activité du service public de l'assainissement non collectif en 2024 et 2025 (nombre de contrôles réalisés par type d'installations et par type de contrôles).

NOMBRE DE CONTRÔLES ANNUELS	2024	2025	Evolution 2024 - 2025
INSTALLATIONS NEUVES OU A REHABILITER			
Contrôles de la conception et de la bonne exécution	8	12	↑
INSTALLATIONS EXISTANTES			
Contrôles périodiques	69	71	↑
Contrôles dans le cadre d'une vente	10	15	↑
TOTAL	**87**	**98**	↑

Pour l'année 2025 :

98 contrôles ont été réalisés. Ce nombre a augmenté de 11 par rapport à l'année 2024.

40 installations ont été identifiées conformes et 58 non conformes.

Au sens de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le taux de conformité est égal au rapport entre le nombre total d'installations différentes contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'à la fin de l'année, et le nombre total d'installations différentes contrôlées depuis la création du service.

TAUX DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS	2024	2025	Evolution 2024 - 2025
Nombre d'installations différentes contrôlées conformes	195	212	↑
Nombre d'installations différentes contrôlées	474	503	↑
Taux de conformité en %	**41**	**42**	↑

Pour l'année 2025 :

Le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service est de 42%. Il a augmenté de 1% par rapport à l'année 2024.

10.3.2 L'INDICATEUR DE PERFORMANCE P301.3

L'indicateur P301.3 est l'indicateur de performance qui caractérise la protection du milieu naturel par la maîtrise des pollutions domestiques dans les zones non desservies par l'assainissement collectif. Il est égal au rapport entre d'une part, la somme des installations différentes contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et la somme des installations non conformes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement depuis la création du service jusqu'à la fin de l'année, sur le nombre total d'installations différentes contrôlées depuis la création du service.

INDICATEUR P301.3	2024	2025	Evolution 2024 - 2025
Nombre d'installations différentes contrôlées conformes	195	212	↑
Installations contrôlées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	243	269	↑
Nombre d'installations différentes contrôlées	474	503	↑
Valeur de l'indicateur en %	**92**	**95**	↑

Pour l'année 2025 :

La valeur de l'indicateur P301.3 est de 95%. Elle a augmenté de 3% par rapport à l'année 2024.